### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2022 Reçu en préfecture le 05/12/2022

Affiché le 05.12.2022

ID: 089-200039642-20221124-109\_2022-DE

### DEPARTEMENT DE L'YONNE

## ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

#### Nombre de conseillers :

- En exercice: 75
- Présents: 50
- Absent(s): 16
- Pouvoir(s): 9
- Votants: 59

#### Délibération n° 109-2022

# **Objet: PETITE ENFANCE**

Grille d'attribution des points pour inscription à la crèche

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dvé: M. DURAND Olivier, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: Mme GOUSSARD Nadège, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Tanlay: M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tonnerre: M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: Mme JOUSSEAU Catherine.

Excusés ayant donné pouvoir : Baon : M. CHARREAU Philippe (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), Cry-Sur-Armançon : M. DE PINHO José (a donné pouvoir à M. GONON Jean-Louis), Epineuil : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à M. PONSARD José), Mme SAVIE EUSTACHE Françoise (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), Saint-Martin-Sur-Armançon : M. LEMAIRE Benjamin (a donné pouvoir à M. DEZELLUS Emmanuel), Tissey : M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Tonnerre : M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme TOULON Sylviane (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel) , Vézinnes : Mme BORGHI Micheline (a donné pouvoir à Mme GIBIER Pierrette).

<u>Absents excusés</u>: Argentenay: M. TRONEL Michel, Lézinnes: Mme RIGO-ZANCONATO Anne-Marie, Mme RIS Jeannine, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Sennevoy-Le-Bas: M. VARAILLES Dominique, Tanlay: M. ROY Yohan, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.

<u>Absents non excusés</u>: *Gland*: Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, *Stigny*: Mme DOLLIER Anne, *Tonnerre*: Mme BAILICHE Bahya M. HAMAM Nabil, M. MANUEL Lucas, *Trichey*: Mme GRIFFON Delphine, *Yrouerre*: M. PIANON Maurice.

<u>Secrétaire de séance</u>: M. BERCIER Jacques <u>Date de convocation</u>: vendredi 18 novembre 2022

Madame la présidente rappelle que la crèche l'Îlot Bambins est agréée pour accueillir 40 enfants répartis dans trois sections suivant leur âge.

Le nombre de dossiers d'inscriptions pour la crèche est en augmentation, en moyenne 10 nouveaux dossiers chaque mois, les familles s'orientant de plus en plus sur un mode d'accueil collectif à ce jour.

Elle souligne également la baisse importante du nombre d'assistantes maternelles sur notre territoire ces 4 dernières années ce qui réduit considérablement l'offre de garde de la petite enfance.

Au regard de ces éléments, il convient de revoir le document intitulé « grille d'attribution des points » afin de prioriser les demandes d'inscriptions notamment sur les critères suivants :

- Familles domiciliées sur le territoire.
- Familles travaillant sur le territoire,
- Demandes pour des accueils réguliers.

Vu le Code de la santé publique,

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Affiché le 05.12.2022

ID: 089-200039642-20221124-109\_2022-DE

Vu la délibération n° 116-2016 du conseil communautaire de la communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) du 22 novembre 2016 relative à la mise en place d'une grille d'attribution des points pour les inscriptions à la crèche,

Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

Vu la délibération n° 66-2022 du conseil communautaire de la CCLTB du 23 juin 2022 relative au projet d'établissement et règlement de l'EAJE,

Considérant l'augmentation des demandes d'inscriptions à la crèche et l'importance de prioriser les dossiers pour en faciliter la bonne gestion,

Considérant l'avis favorable de la commission « Petite Enfance-Services à la Personne » réunie le 7 juin 2022, pour la mise en place d'une grille d'attribution des points actualisée,

Madame la présidente propose d'acter la nouvelle grille d'attribution des points pour faciliter et clarifier les inscriptions de la crèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	59	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE la nouvelle grille d'attribution des points à compter du 1er décembre 2022,

**AURORISE** la présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).